

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

« Ma conception vaut ce qu'elle vaut », avoue M. Herriot à qui l'on démontre qu'elle ne vaut rien

(suite de la page 1)

Il est probable que le père homme qui donne ce ridicule espoir au malheureux Herriot s'appelle Célestine Jomart. On sait qu'au quartier Latin il a été représenté sous une face d'âne... M. Herriot poursuit :

Après avoir répondu aux cardinaux, j'attend que, grâce à l'ambassade, le Vatican interviendrait et dirait : « Cessez donc d'espionner ! » Ce que je propose à l'ambassade, c'est qu'enfin nous apprenions la paix religieuse et, au cours de la guerre, la papauté a pu nous aider comme partout à la constitution d'un parti politique.

Qui donc fait la guerre religieuse ? Pour un peu ce bon Herriot ferait croire qu'il est une congrégation à lui tout seul. que le pape veut chasser de France...

Ma théorie, continue-t-il, est donc qu'il y a intérêt pour le pouvoir spirituel comme pour le pouvoir temporel de rester chacun sur son terrains. Ce qui m'empêche pas de respecter les convictions de tous, à quelque religion qu'ils appartiennent.

M. Rollin intervient :

Mais, dit-il, en vertu même du principe de l'indépendance de l'Etat et de la non-intervention du pays, il faut rappeler votre ambassade à Moscou ?

Et voilà de nouveau M. Herriot embarrassé, que répondre. Il cherche Blum, hésite, puis râgue : «

Le nonce est un agent politique. Or, nous soutenons que la religion ne doit pas avoir de relations politiques avec les Etats. C'est une conception. Elle vaut ce qu'elle vaut.

Des députés s'esclaffent, et M. Blaistot répond simplement à cette incroyable déclaration :

Elle ne vaut rien.

M. Herriot est de plus en plus mécontent. Il poursuit grotesquement :

Mais, entre les peuples, on ne peut pas se passer de relations politiques. Un employé donc des agents politiques, il n'en est, nul besoin avec la religion.

M. Paul Simon conteste fort justement les raisons du président du conseil et notamment celle ayant trait à l'insuccès de notre ambassade. Il dit la haute action morale de la papauté dans le monde.

Les hommes de tous les partis ont été obligés de la reconnaître, déclare-t-il. Imaginez-leurs les répercussions qu'aurait la rupture.

Et au milieu des applaudissements de la droite et du centre, M. Paul Simon ajoute :

Juste à votre arrivée au pouvoir, la paix religieuse a régné en France (applaudissements contre et droite). Ce n'est pas l'ambassade qui a déchaîné le trouble, mais ce sont vos déclarations ministérielles. C'est la menace même de supprimer l'ambassade.

Ne voyez-vous pas le coup dont vous allez frapper la France au dehors ?

M. Paul Simon rappelle que M. Wilson se rendant à Rome fit visite au Pape. Il demande à M. Herriot :

— Dans les mêmes circonstances en auriez-vous fait autant ?

Et M. Herriot de répondre assez sottement :

— Je n'ai jamais prononcé une parole injurieuse pour le chef de l'Eglise et si un hasard heureux m'amena à Rome, je ne serais pas plus géné c'y rencontrer le pape que je ne suis gêné quand je rencontre Son Excellence... le Nonce.

Mais je ne discuterai pas avec les des lors de la République française.

A droite, on s'énerve de ces réponses à coté : « Nous ne répondons pas. C'est toujours la tangente.

M. Paul Simon en a encore pour d'assez longs instants. Aussi renvoie-t-on la question à demain matin 10 heures et la séance est levée à 19 h. 45.

Non... ce n'est peut-être pas fini

Paris, 26 janvier. — On peut prévoir que la discussion générale du budget des affaires étrangères prendra fin demain ou mercredi, mais ce n'est pas à dire que la Chambre en aura fini avec le débat sur la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Il est au contraire certain que ce débat rebondira quand la Chambre ayant passé à la discussion des articles, en arrivera à l'article 9, relatif aux crédits afférents aux ambassades.

Une intervention de M. Leygues, qui obtint comme président du conseil, le rétablissement de l'ambassade vaticane est d'autant plus prévue.

Ajoutons qu'entre temps, M. Herriot sera remonté à la tribune s'expliquer sur les diverses questions prévues de son budget et en particulier sur le rétablissement de l'ambassade auprès des Soviets.

Le drame de Nancy s'achève en vaudeville

Nancy, 26 janvier. — La confrontation qui a eu lieu ce matin, entre le mécénat Vanot et son ex-ami, Mme Bernard, a eu pour résultat de confondre cette dernière. Pressée de questions, Mme Bernard dut, cette fois, avouer la vérité et le drame s'acheva en vaudeville.

Le 3 janvier 1923, une demoiselle Moineau mettait au monde un enfant du sexe masculin, dont elle désirait cacher la naissance. Le nouveau-né fut inscrit sur les registres de l'état civil avec le prénom de Robert, et confié à Mme Bernard, sa mère adoptive. Rentrée chez elle, Mme Bernard annonça à son mari qu'elle avait mis au monde, dans la rue, le bambin qu'elle ramenait et qui fut de nouveau inscrit cette fois, à Malzéville, sur les registres légaux, avec le prénom de Georges.

Mme Moineau, qui va se marier, a obtenu de son fiancé la légitimation de l'enfant. Elle est donc venue reprendre le petit Robert-Georges, le 7 janvier. On devine l'émotion de Mme Bernard qui inventa une aventure extraordinaire.

La justice fut saisie et la presse s'en mêla. M. Gémelin, juge d'instruction, après le récit qu'on lui fit aujourd'hui, fit vérifier par les fins limiers de la sûreté l'exactitude de cette version.

Le petit Robert, ou si on préfère, le petit Robert Israel, est vivant. Ses parents, conviés dans la chanson... sont venus le chercher.

Seul, le mécénat Vanot n'est pas content. Il réclame à son ancienne amie, Mme Bernard, 200 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

DERNIÈRE HEURE

la diplomatie « ouverte »

Paris, 26 janvier. — M. Charles Daniellou, rapporteur du projet d'envoi d'une ambassade auprès de la République des Soviets, avait inséré dans son rapport de décembre dernier, une lettre, la seule qui lui fut communiquée à ce moment par la direction politique des affaires étrangères, relatives à la flotte Wrangel.

Ayant appris par les cardinaux, j'attend que, grâce à l'ambassade, le Vatican interviendrait et dirait : « Cessez donc d'espionner ! » Ce que je propose à l'ambassade, c'est qu'enfin nous apprenions la paix religieuse et, au cours de la guerre, la papauté a pu nous aider comme partout à la constitution d'un parti politique.

Après avoir répondu aux cardinaux, j'attend que, grâce à l'ambassade, le Vatican interviendrait et dirait : « Cessez donc d'espionner ! » Ce que je propose à l'ambassade, c'est qu'enfin nous apprenions la paix religieuse et, au cours de la guerre, la papauté a pu nous aider comme partout à la constitution d'un parti politique.

Qui donc fait la guerre religieuse ? Pour un peu ce bon Herriot ferait croire qu'il est une congrégation à lui tout seul. que le pape veut chasser de France...

Ma théorie, continue-t-il, est donc qu'il y a intérêt pour le pouvoir spirituel comme pour le pouvoir temporel de rester chacun sur son terrains. Ce qui m'empêche pas de respecter les convictions de tous, à quelque religion qu'ils appartiennent.

M. Rollin intervient :

Mais, dit-il, en vertu même du principe de l'indépendance de l'Etat et de la non-intervention du pays, il faut rappeler votre ambassade à Moscou ?

Et voilà de nouveau M. Herriot embarrassé, que répondre. Il cherche Blum, hésite, puis râgue : «

Le nonce est un agent politique. Or, nous soutenons que la religion ne doit pas avoir de relations politiques avec les Etats. C'est une conception. Elle vaut ce qu'elle vaut.

Des députés s'esclaffent, et M. Blaistot répond simplement à cette incroyable déclaration :

Elle ne vaut rien.

M. Herriot est de plus en plus mécontent. Il poursuit grotesquement :

Mais, entre les peuples, on ne peut pas se passer de relations politiques. Un employé donc des agents politiques, il n'en est, nul besoin avec la religion.

M. Paul Simon conteste fort justement les raisons du président du conseil et notamment celle ayant trait à l'insuccès de notre ambassade. Il dit la haute action morale de la papauté dans le monde.

Les hommes de tous les partis ont été obligés de la reconnaître, déclare-t-il. Imaginez-leurs les répercussions qu'aurait la rupture.

Et au milieu des applaudissements de la droite et du centre, M. Paul Simon ajoute :

Juste à votre arrivée au pouvoir, la paix religieuse a régné en France (applaudissements contre et droite). Ce n'est pas l'ambassade qui a déchaîné le trouble, mais ce sont vos déclarations ministérielles. C'est la menace même de supprimer l'ambassade.

Ne voyez-vous pas le coup dont vous allez frapper la France au dehors ?

M. Paul Simon rappelle que M. Wilson se rendant à Rome fit visite au Pape. Il demande à M. Herriot :

— Dans les mêmes circonstances en auriez-vous fait autant ?

Et M. Herriot de répondre assez sottement :

— Je n'ai jamais prononcé une parole injurieuse pour le chef de l'Eglise et si un hasard heureux m'amena à Rome, je ne serais pas plus géné c'y rencontrer le pape que je ne suis gêné quand je rencontre Son Excellence... le Nonce.

Mais je ne discuterai pas avec les des lors de la République française.

A droite, on s'énerve de ces réponses à coté : « Nous ne répondons pas. C'est toujours la tangente.

M. Paul Simon en a encore pour d'assez longs instants. Aussi renvoie-t-on la question à demain matin 10 heures et la séance est levée à 19 h. 45.

Non... ce n'est peut-être pas fini

Paris, 26 janvier. — On peut prévoir que la discussion générale du budget des affaires étrangères prendra fin demain ou mercredi, mais ce n'est pas à dire que la Chambre en aura fini avec le débat sur la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Il est au contraire certain que ce débat rebondira quand la Chambre ayant passé à la discussion des articles, en arrivera à l'article 9, relatif aux crédits afférents aux ambassades.

Une intervention de M. Leygues, qui obtint comme président du conseil, le rétablissement de l'ambassade vaticane est d'autant plus prévue.

Ajoutons qu'entre temps, M. Herriot sera remonté à la tribune s'expliquer sur les diverses questions prévues de son budget et en particulier sur le rétablissement de l'ambassade auprès des Soviets.

Le drame de Nancy s'achève en vaudeville

Nancy, 26 janvier. — La confrontation qui a eu lieu ce matin, entre le mécénat Vanot et son ex-ami, Mme Bernard, a eu pour résultat de confondre cette dernière. Pressée de questions, Mme Bernard dut, cette fois, avouer la vérité et le drame s'acheva en vaudeville.

Le 3 janvier 1923, une demoiselle Moineau mettait au monde un enfant du sexe masculin, dont elle désirait cacher la naissance. Le nouveau-né fut inscrit sur les registres de l'état civil avec le prénom de Robert, et confié à Mme Bernard, sa mère adoptive. Rentrée chez elle, Mme Bernard annonça à son mari qu'elle avait mis au monde, dans la rue, le bambin qu'elle ramenait et qui fut de nouveau inscrit cette fois, à Malzéville, sur les registres légaux, avec le prénom de Georges.

Mme Moineau, qui va se marier, a obtenu de son fiancé la légitimation de l'enfant. Elle est donc venue reprendre le petit Robert-Georges, le 7 janvier. On devine l'émotion de Mme Bernard qui inventa une aventure extraordinaire.

La justice fut saisie et la presse s'en mêla. M. Gémelin, juge d'instruction, après le récit qu'on lui fit aujourd'hui, fit vérifier par les fins limiers de la sûreté l'exactitude de cette version.

Le petit Robert, ou si on préfère, le petit Robert Israel, est vivant. Ses parents, conviés dans la chanson... sont venus le chercher.

Seul, le mécénat Vanot n'est pas content. Il réclame à son ancienne amie, Mme Bernard, 200 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

La Revue Hebdomadaire publie dans son numéro du 17 janvier

La bataille de la Marne, histoire, par Charles Marais ; A l'ordre d'Urgolin, par George A. L. 1900 francs de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse.

Cet épilogue à joyeusement apaisé l'émotion des Nancéens, qui suivaient avec curiosité le sépisode de ce roman extraordinaire.

ALLIER

MOULINS

Le banquet des Bétrichons et Nivernais

Dimanche, à midi, à un lieu à l'hôtel de l'Allier, le banquet annuel de l'association amicale des originaire du Berry et du Nivernais, 80 couverts environ. Plusieurs dames parmi les convives.

Festin royallement servi ainsi qu'il est d'usage chez Marceau.

Un décret de Bernard, président, prononce un discours et cordiale allocution sans incident il fut un complot immobile à l'adresse des invités. Il fut parti de la nomination de M. Vignol, ancien trésorier-adjoint de la section comme chevalier de la Légion d'honneur et proposa une collecte destinée à participer à l'acquisition d'un souvenir que l'association des militaires se déclara d'offrir au nouveau légionnaire.

M. Louis Lemoine, président d'honneur, échangea les raisons qui font que les dérèglements d'une même région aiment à se retrouver groupés en associations syndicales.

« Quant à nous, nous avons le même ciel, que nous nous regardons et nous sommes enchantés au même horizon, quand nous respirons les mêmes souffles embaumés du printemps, mangé du pain fourni par la même gieche, les hommes ont l'intuition profonde, l'instant vivace d'une parenté singulièrement vivace.

« Ils se sentent ce la même patrie — presque de la même famille.

« Eloignés du pays natal, ils éprouvent le besoin de se voir, de se grouper, d'échanger leurs souvenirs communs, d'évoquer le cher village de la terre maternelle qui les a façonnés.

« C'est la que résiste le secret de ces nombreux et assez originaux groupes, qui se partagent et veillent pour eux-mêmes, selon une coutume d'usage.

« A mon sens, il convient de nous féliciter mutuellement de cette tradition qui entretient d'agréables rapports entre nous et qui peut créer des liens de véritable amitié entre nos foyers... »

Ces allocutions furent chaleureusement applaudies.

Les chansons suivirent pendant qu'on votait la collecte en faveur de M. Vignol, qui avait produit une somme respectable.

L'après-midi se termina par une seconde réunion d'entraînement.

Le pain à 1 fr. 525 le kilo

La commission consultative des blés et farines, réunie hier lundi à la préfecture, a fixé le cours officieux des farines à 166 francs le quintal, rendu en boulangerie.

En conséquence, M. le préfet va prendre un arrêté fixant le prix limite du pain à 1 fr. 525 le kilo, à partir du 1^{er} février.

CHEZ LES BOURBONNAIS DE CLERMONT

La section bourbonnaise est nombreuse à Clermont. Ainsi l'Arancio qui groupe les originaire de l'Allier est-elle très importante. Le banquet qu'elle offre dimanche dans les salons du Gastronomie, en fait une preuve, puisqu'il groupent 130 couverts.

L'élément féminin y était largement et très également représenté.

Un décret de M. Duplex, président de l'ami Bourbonnaise, en un très élégant discours, a été lu et a été porté à l'ordre du jour.

Le docteur Marcombe, maire de Clermont, tint ensuite dire toute sa sympathie pour les « étrangers » bourbonnais qui vivent dans sa ville et lui font honneur.

Au nom de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, il remit ensuite la médaille à MM. Picard, Guérin et Guyon.

La parole fut donnée aux chanteurs, nombreux et variés, artistes de tout

les genres, qui ont fait un vif éloge de son prédécesseur, M. Berthon.

Le docteur Marcombe, maire de Clermont, tint ensuite dire toute sa sympathie pour les « étrangers » bourbonnais qui vivent dans sa ville et lui font honneur.

Au nom de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, il remit ensuite la médaille à MM. Picard, Guérin et Guyon.

Contraventions, — Jean-Marie Forest, propriétaire à Montaigu-Blin, et Louis Devaux, cultivateur, ont été l'objet d'un procès-verbal pour cérémonie de mariage et au prieuré de son prieuré.

Le prieuré de l'abbé Laboche, qui renouent vieilles et cornemuses de talent, n'est au milieu des plus populaires du pays natal que ce

qui tient cette belle tête de famille.

ASSOCIATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

L'Association commerciale et industrielle de Bourbonnaise a été créée le 1^{er} janvier 1923. Son siège social est à l'Assemblée générale, sous la présidence de M. Bussière, qui, après l'adoption du programme moral et financier, donna lecture d'un intéressant rapport soulignant la prospérité de l'association, qui compte à l'heure actuelle 283 membres. Il énuméra ensuite les questions traitées par le groupe depuis sa dernière réunion et mit l'accent sur le court de travaux de la rénovation de l'Assemblée.

Le décret de l'Assemblée, qui a été adopté à l'unanimité, a été notamment prononcé contre le résultat de la loi de 1916 sur la spéculation illégale.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination de la moitié de la sous-commission du comité malinot : furent réduits à l'unanimité.

Membres : MM. Nagelstein, Chabrier et Lory, pour deux ans.

Contrôleurs : MM. Leveillé et Ronchaud pour un an.

M. Bussière donna ensuite lecture d'une lettre d'admission de l'ordre de l'enseignement relatif au renforcement des renseignements sur les projets gouvernementaux et les rapports relatifs à l'établissement d'un impôt de remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires. Puis il exprime le plaisir qu'il cause à l'association la nomination de M. Planche, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, et donne lecture d'une suggestion de M. Léveillé, relative au palmarès des traits.

A l'unanimité, l'Assemblée adopta le vœu suivant :

Les commerçants dont les magasins sont fermés sur semaine, demandent à M. le préfet, les directeurs des Banques locales de bien vouloir différer d'un jour les recouvrements chez les commerçants, qui sont obligés de fermer leur magasin le jour pour semaines et de prendre note que les bouchers, charcutiers, poissonniers, ferment le lundi et les pâtissiers le mercredi de chaque semaine.

Enfin, M. Constance fit un exposé relatif au journal corporatif « Le Commercier Bourbonnais », qui vient d'être créé. Cet organe paraît le 15 de chaque mois et sera servi gratuitement à tous les membres de l'association. L'abonnement sera de douze francs pour toute autre personne.

A l'hôpital, — Jean Chartier, 73 ans, de Chârost, qui avait été pris sous sa voûte, est mort hier après-midi à l'hôpital où il avait été transporté.

Mutualité. — Sont approuvés les statuts de la Bourbonnaise, union de sociétés de secours mutuels approuvées et libres de l'arrondissement de Clermont.

Au 1^{er} dragons. — L'adjudant Villa, du 1^{er} dragons, est inscrit au tableau d'avancement pour adjudant-chef.

Accidents de travail. — Jean Nevers, 23 ans, journalier à la gare, habitant à Yzeure, rue Despau, a eu ses deux premiers orifices du pied gauche écrasées entre un croisement de voie et une plaque tournante : Maurice Giron, 30, mécanicien rue des Garçons, 3, s'est blessé au pouce gauche avec un tournevis.

Trouvailles. — M. Jannin, 11, rue des Pâtures, a trouvé un troussou de clefs et un endroit : deux meubles ont été trouvés par une dame Virgolino, marchande au marché couvert.

Le temps. — Hier, temps brumeux, froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures — 1° ; à midi — 2° ; maxima, 3° ; minima, 2° ; à baromètre, 770 mm.

Chute de bicyclette. — Le jeune Sautier, 16 ans, cycliste à la gare, domicilié aux Bataillons, passant avenue Meunier sur sa bicyclette, fit une chute et se blessa à la cuisse gauche.

Épidémie d'oreillons. — Une épidémie d'oreillons, soit depuis quelques jours dans la région, l'école d'industrie vient d'être licenciée pour quinze jours.

État civil : — Jacqueline Lefranc ; Maurice Bougnignon ; Raymond Meunier.

Mariages. — Roger Courbier et Marcelle Girard ; Edouard Courbier et Berthe Delor.

Décess. — Madeleine Sautier, 87 ans, veuve Savereau ; Auguste Frangis, 71 ans.

PUY-DÉ-DOME

CLERMONT-FERRAND

MORT DE FROID

Clermont, 26 janvier (par téléphone de notre correspondant particulier). — Dans la soirée de dimanche, des passants ont découvert dans une mare abandonnée, sur la route d'Issoire, en chemin des Neuf-Solais, le cadavre d'un individu d'une cinquantaine d'années. Un médecin qui examina le cadavre, a conclu à une mort causée par le froid. Un certain père a été chargé de l'enterrer.

LES « SIDIS » INDESIRABLES

La nuit dernière, Mme Suzanne Bourgognon, regagnait son domicile, avenue de la République, lorsque l'Algérien, passant près de la résidence, des passants ont découvert dans une mare abandonnée, sur la route d'Issoire, en chemin des Neuf-Solais, le cadavre d'un individu d'une cinquantaine d'années. Un médecin qui examina le cadavre, a conclu à une mort causée par le froid. Un certain père a été chargé de l'enterrer.

Le temps. — Hier, temps brumeux, froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures — 1° ; à midi — 2° ; maxima, 3° ; minima, 2° ; à baromètre, 770 mm.

Chute de bicyclette. — Le jeune Sautier, 16 ans, cycliste à la gare, domicilié aux Bataillons, passant avenue Meunier sur sa bicyclette, fit une chute et se blessa à la cuisse gauche.

Épidémie d'oreillons. — Une épidémie d'oreillons, soit depuis quelques jours dans la région, l'école d'industrie vient d'être licenciée pour quinze jours.

État civil : — Jacqueline Lefranc ; Maurice Bougnignon ; Raymond Meunier.

Mariages. — Roger Courbier et Marcelle Girard ; Edouard Courbier et Berthe Delor.

Décess. — Madeleine Sautier, 87 ans, veuve Savereau ; Auguste Frangis, 71 ans.

YONNE

AUX

PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

M. Edmond Forestier, service ordinaire.

DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

Par arrêté en date du 20 janvier, les ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des ponts et chaussées) dont les noms suivent, sont élevés au grade d'ingénieurs des travaux publics de 1^{er} classe :

M. Lavalitte, service ordinaire, trésorier.

M. Gournaillat, service ordinaire, fonds déparlementaux.

LOIRET

L'ancien caissier berrichon qui avait détourné 16.300 francs est condamné à deux ans de prison

Orléans, 26 janvier (de notre correspondant particulier). — Aujourd'hui, lundi, 26 janvier, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures, en l'église de Noyat (Nièvre). On se réunira à l'église.

Mme Louise de Châry, sa sœur, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur le Comte Alfred de CHARRY, pénitencier déclaré, en son domicile, à Paris, 10, rue Brown-Séquard, le 23 janvier dans sa 87^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures, en l'église de Noyat (Nièvre).

On se réunira à l'église.

Mme Louise de Châry, sa sœur, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Madame BRISSON Née Anne BRAS

décédée à l'âge de 78 ans muni des sacrements de l'Eglise, le 24 janvier en son domicile, chemin des Grosiers, à la Madeleine, Moulin. La cérémonie funèbre aura lieu, le mercredi 28 courant, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, la mortuaire, le lieu de la réunion est au domicile mortuaire, à 9 h. 30.

De Profundis 1

De la part de M. Brisson, son époux ; de Mme Marthe Tissier, sa fille, et de M. G. Tisser, négociant en grains, son gendre ; de M. et Mme Martine-Brigitte Tissier ; M. et Mme Claude Roux ; Mme Marthe et Anne-Marie Roux, à Yzeure ; M. et Mme Bertrand, à Arlan. Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants sont les familles de Mme et M. Roux. Brisson a une sœur, une nièce, une neveu, plusieurs cousins, cousins et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, il sera donc considéré le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Albert PARISOT

décédé en son domicile, à Nevers, 18 h. 30, le 26 janvier, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 h. 15, heure locale.

Il était ensuite revenu à son travail jusqu'à 7 heures ; puis, il s'était rendu dans divers cafés et maisons spéciales d'Orléans, et le lendemain matin, il était parti pour Paris. Il avait été, tant à Paris qu'aux environs, pendant plusieurs jours. Il pretendait avoir essayé de se suicider au bois de Boulogne, avec un revolver, mais l'arme s'était enrayée. Il s'était alors constitué prisonnier.

Riot a déclaré qu'il avait commis ces détonnements à la suite de la perte d'un sac de 4.000 francs, à la date du 11 juillet 1924, mais sa version a été reconnue invraisemblable.

Il résulte en réalité de la vérification de la comparabilité qu'il a procédé à des prétevements successifs qu'il dissimulait au moyen d'erreurs volontaires dans la situation journalière de la caisse et dans la balance des comptes.

L'accusé prétend, en outre, sans pouvoir établir le montant exact, que ses détournements ne peuvent avoir dépassé une somme de 600 francs.

Après l'arrestation, Riot, qui avait fait bravement tout pour dévoiler son secret, a été arrêté à Paris, 24 janvier. — Le marché des laines a été établi et les cours sont fermés dans l'ensemble. On peut notamment trouver les laines lâches et assouplies, 75 % environ, de 150 à 1.400 fr. ; Algères, cotons, en sautin, de 1.100 à 1.500 fr. ; les arêtes, en sautin, 800 fr. ; les Marco Beldi, en sautin, de 920 à 950 fr. ; les B. premières laines, environ 90 %, à 1.700 francs.

Vous êtes prié d'assister à la levée du corps de

Monsieur Claude LECHÈRES

Ancien maître d'hôtel

décédé chez ses enfants, à Nevers, 25 bis, boulevard de la République, le lundi 26 janvier 25, dans sa 88^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Qui se fera le mercredi 28 courant, à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de :

M. et Mme Pierre Lécheres, Mme veuve Antoinette Lécheres et ses enfants, M. et Mme Georges Lécheres et leur fille, M. et Mme Philippe Lécheres, et leur fils, du capitaine Charles Lécheres, ses petits-enfants et arrières-petits-enfants des familles Savoie, Rehler, Myard, Durand et Brault.

Prêtre d'appartement, il fleura et couronna.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Le corps sera conduit à la gare pour être déposé au cimetière de Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise) où un service religieux sera célébré le jeudi 29, à 11 heures, à l'église Notre-Dame.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Nevers, 123, boulevard de Monseigneur, le 26 janvier 1925, dans sa 53^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 h. 15, en l'église Saint-Étienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 10 heures.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Nevers, 123, boulevard de Monseigneur, le 26 janvier 1925, dans sa 53^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 h. 15, en l'église Saint-Étienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 10 heures.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Jacques ROGUE

Ancien marchand de vins en gros

Conseiller municipal de Decize

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de sa veuve et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de sa veuve et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Antoine, de Decize.

De la part de : Madame Paul Louis, son épouse ; de ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ; M. et Mme Modeste Gentilis, ses cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrer de

Monsieur Paul LOUIS

décédé en son domicile, à Decize, le 26 janvier 1925, dans sa 73^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

S

DONNEZ-NOUS VOTRE ADRESSE
VOUS RECEVREZ NOS CATALOGUES

NEVERS

Du Jeudi 29 Janvier au Mercredi 4 Février inclus

Grande Mise en Vente Annuelle. - Blanc-Lingerie

Ci-dessous un aperçu de quelques prix extraits de notre Catalogue

SERVETTES nid d'abeilles, liceaux rouges, à franges, 45 x 70. La 1/2 douz.	12.50
SERVETTES tissé éponge blanc, liceaux rouges à franges, 50 x 78.	25
La demi-douzaine	25
MOUCHOIRS blancs ou couleur en pièce, toile coton de Rouen. La douz.	16.50
MOUCHOIRS coloré blanc ouverte à jours, vignettes tissées couleur	1.25
TOILE lessivée, pur fil pour draps (qualité garantie). 100 c/m. 7.90, 110 c/m. 8.90	8.90
BATISTE de coloré pour lingerie, largeur 0 m. 80. La coupe de 10 mètres..	20
SHIRTING pour lingerie, (très bonne qualité), largeur 0 m. 80.	29
La coupe de 10 mètres	29
ESSUIE-VERRES rayures et encadrement rouges, qualité mi-fin, 60 x 85..	39.50
LINGE DE TABLE ouverte, métis blanc des Vosges. Serviettes 65 x 90.	55
La douzaine	55
La nappe 160 x 160, 26 fr., 160 x 240.	39
COUVER-LIT coton tricot qualité lourde avec franges blanc et couleurs, 190 x 230	42

Visitez nos Vitrines

CALECONS pour Messieurs, zéphir supérieur, ceinture 3 boutons.	13.50
GILET flanelle blanche pure laine, pour Messieurs. Le 120 c/m.	11
FAUX-COLS empesés, belle percale, forme mode. La pièce.	1.95
BRETTELLES caoutchouc soie, belle fantaisie, pattes tressé ou cordon.	8.50
Les Articles bas prix ne donnant jamais satisfaction, nous	
les avons exclus de nos assortiments	

Comparez nos prix et qualités

CHEMISE shirring forme empire, jours et guirlandes brodées	6.90
CHEMISE nansouk forme empire, bord tulles et motifs incrustés	17.50
La chemise de nuit assortie 27 fr. 50. La culotte assortie	15.50
CHEMISE shirring forme ronde, bord feston, pastron brodé	11.90
CHEMISE shirring forme empire, jours fils tressés et broderie main	12.90
La culotte assortie	12.90
BELLE CEINTURE, coulil satin sans laçage, caoutchouc dos et boutonnant de chaque côté, 4 jarretelles soie	32
TABLEIERS joli satin, bavette et empêtement rond, tons moda	13.90
BLOUSES lainette, taille longue, nouée sur les côtés, belles impressions	13.90
COUSSINS ronds ou carrés, grosse toile grise, dessins sujets 45 c/m..	1.50
CAMISOLE flanelle pure laine, forme ronde, bord feston main	13.50
CABAS en toile grise, dessiné et peint, pour broderie raphia, échantillonné avec fourniture	7.50

Demandez notre Catalogue

Etudes de

M. Louis HEIDT, avoué, à Auxerre, rue Paul-Bert, 27; Et de M. MEUNIER, notaire à Saint-Sauveur (Yonne).

S'adr. à M. BERNARD, à Magny-Cours (Nièvre). 20.923

VENTE SUR LICITATION

Le dimanche 8 février 1925, à 13 heures, à Treigny (Yonne), hôtel Berthier.

D'UNE MAISON

à Meugny, commune de Treigny, avec dépendances, cour, jardin, verger, contenance 10 ares environ.

Mises à prix : 8.500 francs

5 Parcelles de terre vignes et bois communes de Treigny et Damier-sous-Bouhy.

Mises à prix : 25 fr., 40 fr., 40 fr., 50 fr., 100 fr.

S'adr. à MM. HEIDT et FOURIER, avoués à Auxerre, et à M. MEUNIER, notaire à Saint-Sauveur, dépôts de la cahier des charges.

M. GAULIER, au Buisson Rond, par St-Benin-des-Bois (Nièvre). 20.773

PETIT CLERC, présenté par ses parents, est demandé à l'étude de M. ROY, avoué.

M. PAILLAT, notaire, à Bourges, demandé CLERC ACTIF, pour actes courants et inventaires.

Cabinets d'Affaires

A CEDER CAFÉ AVEC SALLE DE CINÉMA

au centre de ville de 8.000 hab sans concurrence, long bâti, facile d'accès, immeuble, Nomb. matériel. Gdes dépendances.

Prix à débâtre. Véritable occasion.

S'adr. à Cabinet L. NEARL, 11, rue des Arênes, à Bourges. (1926)

A CEDER BOULANGERIE

avec hôtel, campagne, région, 100 ans, Aff. 60 quint. par mois. Bells inst.

S'adr. à : au Cabinet L. NEARL, 11, rue des Arênes, à Bourges. (1374)

A CEDER BON TABAC-COMPTOIR

petite ville Indust. Centre, principal passage. Bâti 16 ans. Aff. int., beau logement.

Prix à débâtre. Facilités. Bureau du journal. 20.923

S'adr. à Cabinet L. NEARL, 11, rue des Arênes à Bourges. (1926)

Divers

MAISON DE COMMERCE, en pleine prospérité dans ville industrielle. DEMANDE EM-PRUNT bien garanti de 20.000 francs, à 8 %, pour 5 ans, en vue d'extension. Références de 1^{re} ordre.

Bureau du Journal. 20.924

Fabric. Agglomérés anhydri-sec, en form. Affaire très ré-é-rieuse, gros bénéf. assur. rech. encore quelques capitalistes, dé- sert. s'y intéresser poste admi- nistratif, réservé selon importan- ce participat. 1^{re} lettr. Bto 192 Bur. postal 9. Paris. 21.007

GENS DE MAISON

On demande

BONNE A TOUT FAIRE pour café-restaurant, vaisselle, et service de table, 120 fr. par mois plus bourboires.

Bureau du journal. 20.923

Locations

On demande

FERME d'environ 9 hectares, à affamer de suite aux environs de Nevers.

Bureau du journal. 20.922

Ventes

10 CV. « Peugeot », 17 B. vendue avec garantie.

10 CV. « Renault », parfait état.

12 CV. « Charbon », bon état.

CAMION « White », 5 tonnes, très bon état, bonnes occasions

à prétier de suite.

S'adr. à BAUDOT, garage, Cercy-la-Tour. Tél. n° 26.729. 21.008

AUTOMOBILES

Les belles occasions se trouvent :

au Garage VINCENT

à Saint-Pourçain

la vieille maison qui a toujours donné du travail sérieux. Voitures tous genres de 6 à 15 H. P. vendues au meilleur prix, avec garantie.

Agence pour l'Allier des Automobiles AMILCAR, tous les modèles en magasin.

Herboristerie Moderne

D. MARTINET DECIZIS

BANDAGES HERNIAIRES ET CEINTURES EN TOUS GENRES

DROGUERIE :

Peinture préparée, aérosols, RIPOLIN

Produits d'entretien

Poudre et liqueur GALLIA, contre les malades des vésicules (épithéâtre), la paquet, 6 fr. 50.

Tisane de longue vie spécifique de la consommation, la boîte, 2 fr. 35 francs.

Malgré la hausse, les prix actuels seront maintenus jusqu'à la fin du concours. Le meilleur avenir est réservé à tous les visiteurs.

Nouvelles Galeries

Magasins les mieux assortis - Vendant qu'au comptant et au plus bas prix

NOUS EXPEDISONS FRANCO DE PORT

ET D'EMBALLAGE POUR ACHAT DE 25 FR.

NEVERS

Du Jeudi 29 Janvier au Mercredi 4 Février inclus

Grande Mise en Vente Annuelle. - Blanc-Lingerie

Ci-dessous un aperçu de quelques prix extraits de notre Catalogue

SERVETTES nid d'abeilles, liceaux rouges, à franges, 45 x 70. La 1/2 douz.	12.50
SERVETTES tissé éponge blanc, liceaux rouges à franges, 50 x 78.	25
La demi-douzaine	25
MOUCHOIRS blancs ou couleur en pièce, toile coton de Rouen. La douz.	16.50
MOUCHOIRS coloré blanc ouverte à jours, vignettes tissées couleur	1.25
TOILE lessivée, pur fil pour draps (qualité garantie). 100 c/m. 7.90, 110 c/m. 8.90	8.90
BATISTE de coloré pour lingerie, largeur 0 m. 80. La coupe de 10 mètres..	20
BATISTE de coloré pour lingerie, (très bonne qualité), largeur 0 m. 80.	29
SHIRTING pour lingerie, (très bonne qualité), largeur 0 m. 80.	29
La coupe de 10 mètres	29
ESSUIE-VERRES rayures et encadrement rouges, qualité mi-fin, 60 x 85..	39.50
LINGE DE TABLE ouverte, métis blanc des Vosges. Serviettes 65 x 90.	55
La douzaine	55
La nappe 160 x 160, 26 fr., 160 x 240.	39
COUVER-LIT coton tricot qualité lourde avec franges blanc et couleurs, 190 x 230	42

Visitez nos Vitrines

Comparez nos prix et qualités

Etudes de

M. Louis HEIDT, avoué, à Auxerre, rue Paul-Bert, 27; Et de M. MEUNIER, notaire à Saint-Sauveur (Yonne).

S'adr. à M. BERNARD, à Magny-Cours (Nièvre). 20.923

VENTE SUR LICITATION

Le dimanche 8 février 1925, à 13 heures, à Treigny (Yonne), hôtel Berthier.

D'UNE MAISON

à Meugny, commune de Treigny, avec dépendances, cour, jardin, verger, contenance 10 ares environ.

Mises à prix : 8.500 francs

5 Parcelles de terre vignes et bois communes de Treigny et Damier-sous-Bouhy.

Mises à prix : 25 fr., 40 fr., 40 fr., 50 fr., 100 fr.

S'adr. à MM. HEIDT et FOURIER, avoués à Auxerre, et à M. MEUNIER, notaire à Saint-Sauveur, dépôts de la cahier des charges.

M. GAULIER, au Buisson Rond, par St-Benin-des-Bois (Nièvre). 20.773

PETIT CLERC, présenté par ses parents, est demandé à l'étude de M. ROY, avoué.

M. PAILLAT, notaire, à Bourges, demandé CLERC ACTIF, pour actes courants et inventaires.

Cabinets d'Affaires

A CEDER CAFÉ AVEC SALLE DE CINÉMA

au centre de ville de 8.000 hab sans concurrence, long bâti, facile d'accès, immeuble, Nomb. matériel. Gdes dépendances.

Prix à débâtre. Véritable occasion.

S'adr. à Cabinet L. NEARL, 11, rue des Arênes, à Bourges. (1926)

A CEDER BOULANGERIE

avec hôtel, campagne, région, 10